

## PROJET DE REDEVELOPPEMENT RESIDENTIEL - MIRELIS

Questions de la commission adressées à l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie et à la Ville de Montréal le cas échéant

Par courriel, le 9 janvier 2013

a/s : Mme Bernadette Duquesnoy, Conseillère en aménagement

cc :

M. Pierre Paul Savignac, Chef de division urbanisme

Précisions sur la réponse à la question 16 :

Par sa question, la commission souhaitait recevoir la mise à jour de l'évolution du nombre d'ateliers présents dans l'arrondissement depuis 2005, en référence aux données 1996-2005 du tableau 2 du document 8.1.6.1, p.243 ci-dessous. La commission comprend que ces données doivent être produites annuellement aux fins du registre relatif au Programme de subvention aux artistes en arts visuels et en métiers d'art de la Ville de Montréal.

Tableau 2

Nombre d'ateliers dans les principaux immeubles de regroupement par arrondissements et moyenne, 1996-2002 et 1996, 2001, 2005

	1996	2001	Moyenne 1996/2002	2005
<b>Arrondissement Ville-Marie</b>				
2025-2065, Parthenais (Grover)	9	28	21	23
460, Ste-Catherine Ouest	12	7	9	1
10, Ontario Ouest (SLEB)	25	22	24	-
<b>Arrondissement Plateau Mont-Royal</b>				
24, Mont-Royal Ouest	15	14	14	5
4530, Clark	12	-	2	-
5505, St-Laurent	6	7	9	5
2177, rue Masson	5	7	7	8
<b>Arrondissement Sud-Ouest</b>				
901-1001, Lenoir/ 976-1050, Lacasse	4	14	10	9
4710-4712, St-Ambroise (Complexe Canal)	44	58	51	42
3980-4030, St-Ambroise	11	0	10	5
<b>Arrondissement Rosemont / Petite-Patrie</b>				
305, Bellechasse	-	16	9	11
5500, Fullum	1	6	3	9
<b>Arrondissement Mercier / Hochelaga-Maisonneuve</b>				
2019, Moreau	9	7	6	4
Sous-total des 13 Immeubles	153	194	175	122
Part des 11 Immeubles par rapport % à l'ensemble des ateliers N	47,5 (322)	44,1 (440)	44,4 (394)	35,1 (348)

Source : Ville de Montréal, Registre annuel du Programme de subvention aux artistes en arts visuels et en métiers d'art, compilation spéciale INRS-UCS.

Complément à la réponse de l'arrondissement à la question 17 :

La commission souhaite recevoir copie de l'ensemble des documents mentionnés en page 2 du document suivant transmis par l'arrondissement :

- Lettre d'approbation du plan de réhabilitation du 11 octobre 2011 (Document 5.9.1.1).